

Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017

Présents : Christiane COLAS, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Marie-Claude FELIX, Karine COLIGNON, Nicolas MICHALET, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Sylvie TRIPLET (pouvoir donné à Jean-Paul BUELLET)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 17 novembre et passe à l'ordre du jour.

1) Charges locatives des appartements communaux : taxe sur les ordures ménagères

Le conseil décide de répercuter la taxe sur les ordures ménagères (payée par la commune avec la taxe foncière), sur les locataires des appartements communaux.

2) Convention de fourrière animale

Depuis 2003, le service de fourrière est délégué par la commune à la SPA de Lyon par le biais d'une convention de fourrière. Annoncée pour le 1er janvier 2018, la fermeture du site de Dompierre sur Veyle a été repoussée au 30 juin 2018. Le conseil approuve la signature d'une convention négociée par la communauté d'agglomération avec la SPA pour le premier semestre 2018 au tarif de 0.20 €/an/habitant, sans assurer le transport ni la capture des animaux concernés. Une solution sera à trouver au-delà du 30 juin.

3) Modification du plan local d'urbanisme

Le conseil adopte à l'unanimité une délibération pour engager une modification simplifiée du règlement du PLU des zones A et N.

4) Projet et visite d'un parc éolien

Mme Lugagne de l'entreprise Solveo et Mr Esnault de l'entreprise Cesame Environnement sont venus le 4 décembre restituer aux membres du conseil municipal l'étude d'impact du projet éolien sur les volets faune-flore, acoustique et paysage.

Les conseillers municipaux constatent une nouvelle fois que ce projet fait débat sur la commune et au-delà, avec des positions pour et des positions contre. Ils rappellent que la décision d'autorisation appartiendra au préfet le moment venu. Pour autant, le conseil municipal sera prochainement amené à émettre un avis. Afin d'avoir une vision plus concrète d'un tel projet, Mme le Maire propose d'organiser la visite du parc éolien situé à Chamole dans le Jura, avec invitation aux conseils municipaux des communes voisines. Cette visite devrait avoir lieu le 20 janvier après-midi.

5) Projet travaux stade de foot

Jean-Paul BUELLET rend compte du comité de pilotage qui s'est déroulé le 5 décembre avec des représentants des 4 communes concernées par le club de foot. Hervé COLAS, Jean-Paul BUELLET et Karine COLIGNON étaient présents, ainsi que 3 représentants de St Didier, 2 de Curtafond et un de St Martin. Chaque commune a pu exposer ses actions en matière d'installations sportives. Pour Confrançon, il a été rappelé que la commune a investi environ 1.5 million d'euros sur 10 ans tous sports confondus. Le stade de Fénieux nécessiterait d'importants investissements (éclairage, vestiaires, terrain) que la commune ne peut et ne souhaite pas assumer. Pour avancer la réflexion, il a été proposé d'organiser une visite des installations sportives des 4 communes, mais il semble que les représentants de la commune de Curtafond souhaitent se limiter aux terrains de foot. La visite devrait avoir lieu le 20 janvier matin.

6) Rythmes scolaires

Hervé COLAS présente le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 14 décembre. Lors du précédent conseil en novembre, il avait été décidé d'engager une concertation sur les rythmes scolaires avec consultation des différents acteurs. Cette démarche a conduit à constater qu'une majorité se dégageait pour la semaine de 4 jours, amenant le conseil d'école à émettre un avis en ce sens, avec la volonté de travailler sur le temps méridien afin de ne pas modifier les horaires de début et de fin de journée. Depuis 2005, le SIVOS assume la compétence scolaire, et par conséquent a pouvoir de décision sur les rythmes scolaires. Selon toute logique, après accord de l'inspection académique, les élèves du RPI reviendront à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

7) Participation à la prestation de service « centre de loisirs » organisée par l'association Copain-Copine

La commune a perçu de la CA3B la somme de 5 212.50 € pour participation aux frais de locaux de l'activité centre de loisirs conduite par l'association Copain-Copine. Comme décidé au dernier conseil municipal, elle sera investie par la commune dans des travaux et l'entretien des locaux en accord avec l'association. Pour info, l'aide directe de la CAF au centre de loisirs se monte à 6 890 €.

8) Compte rendu AG du SIE@

Jean-Paul BUELLET rend compte de l'AG du SIE@ qui s'est déroulée le 1^{er} décembre à Péronnas. Celle-ci a été largement consacrée à la fibre optique. A ce jour, environ 50% des communes sont desservies partiellement ou totalement. Suite au rapport de la chambre régionale des comptes, il a été décidé de créer un comité de pilotage fibre au sein du SIE@.

9) Point sur les travaux

Le conseil municipal fait le point sur l'avancement des travaux sur la commune :

-Logis Neuf :

- Les travaux avancent bien et le planning est respecté. Le panneau d'information a enfin été mis en place.
- L'idée d'installer des bornes de recharge pour voitures électriques est abandonnée.
- Le conseil donne son accord à la signature d'une convention avec le Conseil départemental prévoyant la réfection par le CD01 de la bande de roulement de la route en agglomération pour un montant de 81 000 € TTC et le financement par le CD01 de l'accessibilité des arrêts de cars pour un montant de 17 800 €.
- Le syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc a transmis un devis de 18 644 € pour les réseaux sur la place multimodale.

-Vestiaires du gymnase : le chantier progresse normalement. Le conseil approuve la réalisation d'un bandeau bois entre le bac acier et la cloison pour un montant de 546 €. La pose d'une descente de chenaux supplémentaire pour un montant de 636 € est mise en attente, à voir à l'usage.

-L'entreprise Fontenat a transmis un devis de 2 180 € HT pour la réalisation de travaux permettant de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux usées à proximité du gymnase.

-Le chantier derrière l'église devrait débuter deuxième quinzaine de janvier. Une première réunion de chantier a lieu le 15 décembre. Elles se dérouleront ensuite le mercredi après midi.

10) Vœux du maire

Le conseil évoque la cérémonie des vœux du maire qui se dérouleront le 6 janvier à 15h, avec notamment un hommage à plusieurs sapeurs- pompiers de Confrançon. RV pour le conseil municipal à la préparation de la salle à 10h.

11) Questions et communications diverses

- Le conseil approuve la signature d'une convention avec l'Agence départementale d'ingénierie pour l'étude d'aménagement du cimetière et de ses abords, pour un montant de 2 475 € HT.
- Hervé COLAS et Joëlle TABOULOT ont participé à la rencontre sur le plan de développement des bibliothèques de l'Ain. Une nouvelle convention doit être signée avec le CD01 pour une nouvelle organisation.
- Le comité départemental de fleurissement propose une formation technique sur les plantes vivaces en fleurissement, pour les bénévoles et les agents techniques.
- La commission de sécurité a émis quelques remarques à propos de la salle des fêtes. Il manque notamment des plans de sécurité, salle des fêtes + annexe. Cette tâche est confiée à Yves ARBEZ.
- Les travaux d'électricité prévus au city stade ont été réalisés.
- La réfection de l'éclairage de l'école sera réalisée pendant les vacances de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.